

Conditions générales de vente

Unirh-Thransition pour [Hanploi.com](https://hanploi.com)

1. Contrat ; Commande.

Le présent contrat, y compris toutes annexes (ensemble dénommé ci-après le « Contrat ») est conclu entre la société (le « Client »), dont le nom est indiqué sur le bon de commande joint ou la commande en ligne (la « Commande »), et Unirh-Thransition (« hanploi.com »). Les services devant être fournis (les « Services ») sont énumérés dans la Commande et sont soumis aux présentes Conditions Générales. Le site Internet auquel il est fait référence dans ce contrat est défini comme tous les sites Internet dont Unirh-Thransition, a le contrôle.

2. Durée et fin du Contrat.

La durée du Contrat (la « Durée ») débutera à la date d'effet indiquée dans la Commande (la « Date d'Effet ») et expirera à l'expiration du (des) Service(s) acheté(s) par le Client et, à l'exception de ce qui est prévu ci-dessous, ni le Client ni Unirh-Thransition ne peut mettre fin au Contrat. Dans la mesure où la loi le permet, Unirh-Thransition peut résilier le Contrat avec effet immédiat après notification si : (a) le Client demande l'ouverture ou consent à l'ouverture d'une procédure de sauvegarde ou à l'ouverture d'une mission au bénéfice de ses créanciers ; ou demande ou consent à la désignation d'un mandataire, d'un fiduciaire, d'un liquidateur, d'un administrateur ou tout autre représentant ayant des fonctions similaires ou encore si toute procédure de redressement ou de liquidation judiciaire est ouverte à l'encontre du Client pour la totalité ou pour une partie substantielle de ses actifs ; ou (b) Unirh-Thransition pourra résilier tout autre accord conclu avec le Client suite à une violation du présent contrat. Chaque partie peut mettre immédiatement fin au Contrat en cas de manquement grave de l'autre partie à ses obligations et que ce manquement n'est pas régularisé dans les 10 jours suivant la réception d'une notification écrite. Si Unirh-Thransition met fin au contrat pour quelque raison que ce soit, Unirh-Thransition aura le droit d'exiger le paiement anticipé de toutes sommes dues au titre du contrat et de se faire rembourser tous coût et frais juridiques encourus. Les dispositions des Sections 2, 3, 4, 8, 9 et 10 resteront en vigueur après l'expiration ou la résiliation du Contrat.

3. Paiement.

A moins qu'il n'en soit convenu autrement dans la Commande ou la facture, les factures seront dues dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture. Unirh-Thransition peut facturer des intérêts au taux autorisé par la loi applicable sur tout montant non payé à la date d'échéance. Tout retard de paiement entraîne l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs. Si le Client doit payer d'avance toute

somme due au titre du Contrat, le montant payé d'avance sera alloué aux montants correspondants dus à la fin du Contrat. Pour le solde restant dû en vertu du Contrat, le Client pourra, sur accord de Unirh-Thransition, être facturé mensuellement à compter du début du Contrat jusqu'à ce que le solde ait été totalement facturé. Unirh-Thransition peut, à sa seule discrétion, facturer le Client au moyen d'une facture électronique envoyée au Client par email. Les montants à payer pour les Services n'incluent pas la TVA. Le Client sera responsable du paiement de toute vente présente ou future, utilisation, impôt ou toute taxe applicable aux Services. Si une facture reste impayée au delà de son échéance, Unirh-Thransition pourra exiger le paiement anticipé de tout montant non encore facturé au titre du Contrat. Dans l'hypothèse où un Client surpaye une facture, le Client devra demander le remboursement du trop-perçu dans un délai de un an, et tout avoir pour ce trop-perçu ne sera valable que pendant un an à compter de son émission. Les sommes payées pour les Services ne sont pas remboursables, sauf en cas de résiliation du Contrat suite à un manquement grave de Unirh-Thransition à ses obligations, auquel cas Unirh-Thransition remboursera au Client les montants payés d'avance pour des Services non encore fournis à la date de la résiliation. Unirh-Thransition pourra mandater un tiers pour procéder au recouvrement. Unirh-Thransition pourra vérifier la solvabilité du Client de temps à autre. Unirh-Thransition se réserve le droit de refuser d'accorder tout crédit au Client et d'exiger de celui-ci un paiement dès la commande avant de fournir tout Service. Unirh-Thransition pourra déduire toute somme perçue du Client, de tout montant devenu exigible par le Client dans le cadre du Contrat ou d'un autre accord conclu avec le Client. Le Client accepte de payer toute facture en totalité sans déduction ou compensation. Les Services achetés en vertu du Contrat peuvent être utilisés par d'autres sociétés du groupe du Client après accord express et préalable de Unirh-Thransition. Le Client restera tenu du paiement de tous Services achetés et utilisés par l'une des sociétés de son groupe. Si le Client est une agence de communication qui agit pour le compte et au nom de son propre client, le Client demeurera responsable, de tous paiements dus au titre du Contrat, peu importe qu'il soit lui-même réglé par son client. Si le Client est un nouveau client payant par prélèvement automatique (« Prélèvement Automatique »), il devra compléter une autorisation de prélèvement (avec le numéro de compte bancaire du Client, le code d'agence, le nom de la banque et le nom du titulaire du compte) qui lui sera envoyée séparément. Si le Client a payé Unirh-Thransition par Prélèvement Automatique au cours des 12 derniers mois, Unirh-Thransition continuera d'utiliser les mêmes informations bancaires en sa possession jusqu'à ce que le Client l'informe d'un changement. Le Client garantit être le titulaire du compte prélevé et que les signataires de l'autorisation de Prélèvement Automatique ont tous les pouvoirs nécessaires. Le Client autorise sa banque à communiquer à Unirh-Thransition, ainsi qu'à ses sous-traitants et mandataires, les informations relatives à son compte bancaire dans la mesure où cela est nécessaire à l'exécution du Contrat et à informer Unirh-Thransition à tout moment s'il était mis fin à son autorisation de Prélèvement Automatique. Si un paiement par Prélèvement Automatique échoue, le Client doit immédiatement prendre toutes dispositions nécessaires afin que les sommes dues soient réglées par un autre moyen, tout comme les frais encourus par Unirh-Thransition du fait de l'échec du Prélèvement Automatique. Unirh-Thransition n'accorde aucun escompte pour paiement anticipé.

4. Confidentialité, Protection des Données et Services Supplémentaires.

(a) Chaque partie préservera la confidentialité de toutes dispositions spécifiques au Contrat et ne les divulguera à aucun tiers (si ce n'est à ses conseils professionnels et/ou à aux filiales et sociétés de

leur groupe respectif de manière confidentielle) sans l'accord écrit préalable de l'autre partie, à moins que la loi ne l'exige autrement. (b) Unirh-Thransition s'engage à se conformer à toute législation applicable à la protection des données en vigueur, et collectera et traitera les données à caractère personnel en accord avec sa politique de protection de la vie privée disponible sur hanploi.com. Afin de maintenir l'intégrité de ses Sites Internet, Unirh-Thransition se réserve le droit de communiquer des coordonnées à toute autorité de régulation et de contrôle si elle était amenée à le faire. Unirh-Thransition pourra aussi transmettre des coordonnées s'il y a une plainte concernant l'utilisation par le Client du Site Internet et lorsque cette utilisation est considérée comme incompatible avec le Contrat. (c) Le Client autorise Unirh-Thransition à lui envoyer par email toutes informations concernant des améliorations des Services, de nouvelles fonctionnalités importantes et autres informations promotionnelles (y compris toutes enquêtes), et ceci tant que le Client ne s'y oppose pas par écrit.

6. Conditions d'Utilisation.

(a) Si le Client est une agence de placement de personnel ou un cabinet de recrutement, les annonces seront uniquement publiées ou les publicités placées seulement avec le propre logo ou les propres marques du Client. Si le Client est une agence de communication, les annonces seront uniquement publiées ou les publicités placées avec les logos ou les marques du client ou de l'utilisateur final désigné dans la Commande. Dans tout autre cas, le Client utilisera tous les Services indiqués ci-dessous pour Les seuls besoins internes de son activité et ne revendra ou ne transfèrera à un tiers aucun Service, et ne publiera aucune annonce ou ne placera aucune publicité sous d'autres logos et/ou marques que les siens. (b) Le Client reconnaît qu'il doit se conformer aux Conditions d'Utilisation de chaque Site Internet auquel il accèdera. Les Conditions d'Utilisation de chaque Site Internet sont disponibles à partir de la page d'accueil par le lien « Conditions d'Utilisation ». Dans la mesure où il y aurait une contradiction entre les Conditions d'Utilisation d'un Site Internet telles que décrites dans ce paragraphe et les dispositions du Contrat, ces dernières prévaudront. (c) Unirh-Thransition se réserve le droit de suspendre les Services offerts au Client et/ou tous les mots de passe et autres codes d'accès, si Unirh-Thransition a une raison valable de soupçonner que le Client viole une quelconque partie du Contrat, tout autre accord passé entre Unirh-Thransition et le Client ou toutes Conditions d'Utilisation.

En tant que recruteur, l'utilisateur du site hanploi.com s'engage à :

- Utiliser l'ensemble de nos services conformément à la loi et réglementation française et être informé qu'à défaut Hanploi pourra suspendre à tout moment la diffusion d'une offre d'emploi ou de stage qui ne serait pas conforme aux dispositions légales ou réglementaires.
- Respecter les droits d'un candidat à l'embauche et vous engager à :
 - Ne pas mentionner des critères discriminants interdits
 - Ne diffuser que des offres qui correspondent à un poste existant et disponible
 - Diffuser l'offre en français
 - Ne mentionner que des critères en lien avec la tenue du poste proposé
- Avoir de ce fait pris connaissance des articles L 5331-2 et L 5331-3 du Code du travail et garantir en particulier que l'offre d'emploi dont vous demandez la mise en ligne et/ou la publication ne comporte pas " d'allégations fausses ou susceptibles d'induire en erreur, et portant en particulier sur

un ou plusieurs éléments suivants : 1°) l'existence, le caractère effectivement disponible, l'origine, la nature et la description de l'emploi ou du travail à domicile offert, 2°) la rémunération et les avantages annexes proposés, 3°) le lieu du travail " (extrait de l'article L 5331-3 du Code du travail).

- Avoir pris connaissance des termes de l'article L 1132-1 du Code du travail, ainsi que 225-1 et 225-2 du Code pénal aux termes desquels il est interdit de subordonner une offre d'emploi, une demande de stage ou une période de formation en entreprise à une condition fondée sur une distinction entre les personnes physiques en raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, de leur lieu de résidence, de leur perte d'autonomie, de leur vulnérabilité économique et garantir Hanploi du bon respect de ces textes, notamment en cas de réclamation de tiers.
- Avoir pris connaissance et vous engager à respecter la Délibération CNIL n°02-017 du 21 mars 2002 relative aux opérations de recrutement, le Communiqué CNIL du 27 mars 2013 ainsi que la Loi du 06/01/1978 (modifiée) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment sur l'interdiction de se constituer des fichiers de candidatures sur la base d'une offre d'emploi fictive.
- À tout moment, Unirh-Thransition se réserve le droit de modifier ou de refuser la mise en ligne d'une offre d'emploi ou de stage, en particulier si celle-ci ne respecte pas les prescriptions légales énoncées précédemment. Dans le cas où l'utilisateur refuserait ces modifications, Hanploi pourra refuser toute diffusion de celle-ci, étant entendu que ce refus ne fera naître au profit du Client aucun droit à indemnité. Toute modification d'une offre par Hanploi fera l'objet d'une information du texte final au Client par envoi d'un mail pour son acceptation finale. En ce qui concerne la diffusion d'offres d'emploi en alternance, Hanploi pourra refuser la mise en ligne d'offres ne provenant pas de l'entreprise recruteuse pour ses propres besoins.
- Dans le cadre d'un contrat permettant l'usage de la CVthèque, le client doit respecter l'obligation d'obtenir le consentement libre et éclairé du candidat préalablement à la conservation des données candidats obtenus via hanploi.com (CV, Candidatures, etc) au sein d'une base de données de type « viviers de candidats Unirh-Thransition » et lui fournir une information compréhensible, aisément accessible et conforme aux recommandations de la CNIL. Le client s'engage également à ne pas sous-traiter le sourcing des candidatures. La CVthèque à des droits ouverts que pour la société signataire du contrat.

7. Garantie limitée.

Unirh-Thransition garantit qu'il délivrera les Services d'une manière professionnelle en accord avec les normes qui prévalent dans l'industrie. Excepté ce qui précède, Unirh-Thransition ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, en ce compris des garanties de commercialisation, d'adaptation à un usage particulier, ou d'absence de contrefaçon concernant les Services ou Sites Internet, ou de fonctionnalités, de compatibilité avec des logiciels navigateurs spécifiques, de performances ou de résultats d'utilisation des Services ou des Sites Internet.

Dans toute la mesure permise par la loi, Unirh-Thransition ne peut garantir au Client que la base ressource CVthèque lui permettra de manière infonctionnel de trouver LE ou LA candidate attendue pour la ou les postes en attente de recrutement.

8. Indemnités.

Chaque partie (chaque partie étant, en cette capacité, la « Partie Indemnistratrice ») devra indemniser l'autre partie, ainsi que ses filiales et leurs représentants légaux, dirigeants, salariés et mandataires respectifs (chacun étant, en cette capacité, une « Partie Indemnisée » et collectivement les « Parties Indemnisées ») pour et contre toute réclamation, action ou demande de tiers, incluant, sans limitation, tous frais juridiques et comptables raisonnables, survenant à l'occasion de ou résultant de : (a) la violation ou la violation alléguée de tout brevet, droit d'auteur, secret commercial ou autre droit de propriété d'un tiers, survenant à l'occasion de ou en relation avec, (i) dans le cas de Unirh-Transition, la fourniture des Services et (ii) dans le cas du Client, la fourniture de tout élément pour tout Site Internet effectuée par ou au nom du Client ; (b) dans le cas de Unirh-Transition, toute faute grave ou faute lourde intentionnelle à l'occasion de ou en relation avec la fourniture des Services ; et (c) dans le cas du Client, toute faute grave, faute lourde ou diffamation à l'occasion de ou en relation avec l'utilisation des Services. Les obligations de la Partie Indemnistratrice ne devront s'appliquer que si la Partie Indemnisée notifie promptement par écrit à la Partie Indemnistratrice une telle réclamation, action ou demande.

9. Limitation de responsabilité.

Aucun élément des présentes conditions générales ne limitera la responsabilité de l'une ou l'autre des parties dans la mesure où ce n'est pas interdit par la loi. En dehors des obligations de la Partie Indemnistratrice découlant de la clause 8, et sans limiter d'aucune façon les obligations de paiement du Client prévues au Contrat, (a) aucune partie ne sera tenue responsable vis-à-vis d'une autre partie (ni vis-à-vis de toute personne réclamant des droits dérivés des droits de l'autre partie) pour des dommages accessoires, indirects, consécutifs, spéciaux ou punitifs de tout type – y compris des pertes de revenus ou de profits, pertes d'exploitation ou pertes de données – survenant à l'occasion de ou en relation avec le Contrat ou les Services fournis, sans tenir compte du fait que l'autre partie responsable ou supposée responsable avait été informée, avait des raisons de connaître ou avait effectivement connaissance d'une telle éventualité, et (b) la responsabilité maximale de chaque partie dérivant du ou en relation avec le Contrat, tout produit, les Services fournis au titre des présentes, ou avec tout Site Internet, n'excèdera pas le montant payé ou payable par le Client à Unirh-Transition au cours du Contrat.

10. Divers.

Chaque partie s'engage, concernant l'utilisation ou la fourniture des Services, à se conformer à toutes législations applicables, en ce compris, sans que cela ne soit limitatif, au travail, à l'emploi et à la protection des données. Le Client s'engage également à ne pas prendre en compte, pour ses décisions relatives à l'embauche, les informations fournies par un candidat telles que l'âge, le sexe, les croyances religieuses, l'état de santé, l'orientation sexuelle ou l'appartenance ethnique ou toute autre information similaire. Chaque partie au Contrat agira en tant que cocontractant indépendant et aucun élément dans le Contrat ne pourra être interprété comme créant un partenariat, une joint venture ou tout type de relation de mandataire entre Unirh-Transition et le Client ou tout salarié ou agent du Client. Ce Contrat, qui peut être signé en originaux distincts, contient l'entier accord des parties concernant les opérations et sujets envisagés aux présentes, remplace tous échanges, accords et arrangements précédents (oraux ou écrits), ainsi que toute commande, conditions générales et

conditions d'achat non fournies par Unirh-Thransition qui ont été ou pourraient être soumis de temps à autre par le Client, et ne peut être modifié ou annulé que par un accord écrit des deux parties. Les parties acceptent de donner valeur aux échanges par courriel A l'exception de ce qui est permis dans la clause 3, aucune des parties ne peut transférer le Contrat en tout ou partie, que ce soit par fusion, cession ou transfert d'actifs ou de titres, ou autrement, sans le consentement écrit préalable de l'autre partie, sauf, dans le cas de Unirh-Thransition, (i) dans le cadre d'une fusion, consolidation, réorganisation ou cession de tous ses biens ou une partie substantielle, ou (ii) à une partie contrôlant, contrôlée par ou sous contrôle commun de Unirh-Thransition (chacune considérée comme une « Cession Autorisée »). Aucune des parties n'a compté sur une déclaration ou garantie d'une autre partie non expressément mentionnée dans le Contrat. Aucune défaillance ni aucun retard de la part de toute partie dans l'exercice d'un droit ou d'un recours stipulé dans le Contrat ne vaudra renonciation au Contrat. De même, ni l'exercice isolé ou partiel ou l'échec dans l'exercice d'un droit ou recours ne devrait empêcher tout autre exercice ou exercice ultérieur de ce droit, ni l'exercice de tout autre droit ou recours en vertu du Contrat. Dans le cas où une autorité compétente déclarerait que l'une des dispositions du Contrat n'est pas valide, est illégale ou inopposable à quelque degré que ce soit, cette disposition sera dissociée des autres dispositions qui continueront d'être valides dans la mesure permise par la loi. Le Contrat, ainsi que tout litige entre le Client et Unirh-Thransition relatif au Contrat, seront soumis et interprétés selon les législations Françaises et les parties soumettront le Contrat à la compétence exclusive du tribunal de commerce de Nanterre. L'exécution des obligations de chaque partie se fera sous réserve des cas de force majeure. Toutes notifications en vertu des présentes sera envoyée par courrier prioritaire avec demande d'avis de réception ou par courrier express, aux adresses respectives indiquées dans la Commande et seront réputées reçues à partir du moment où elles auront été remises. Aucune personne qui n'est pas partie au Contrat ne peut se prévaloir des stipulations du Contrat.

1. ANNONCES D'OFFRES D'EMPLOI DE UNIRH-THRANSITION

Une Annonce est une offre d'emploi qui sera publiée sur le site hanploi.com, spécifié dans le Bon de commande (« BC»). Les Annonces peuvent être publiées grâce à l'outil de publication du site hanploi.com ou par un flux via un Multi-diffuseur.

Les Annonces sont soit « gratuite » (offres de stage), soit « Premium » (intégrées dans une offre pack). Elles permettent au Client de publier des offres d'emploi (i) pendant la durée spécifiée dans la Commande, (ii) pour un lieu déterminé et spécifié dans la Commande ou sans lieu déterminé, sur le Site hanploi.com identifié dans le BC. Les Annonces doivent être publiées pendant la Durée du Contrat, au-delà de laquelle elles expirent toutes. Chaque annonce publiée au cours du contrat sera active au maximum pendant la durée indiquée dans la Commande, même si cette durée de publication s'étend au delà de la Durée du contrat.

Tout renouvellement d'annonce expirée, toute duplication d'annonce ou tout changement dans le code de référence d'une offre d'emploi, constitue l'utilisation d'une annonce supplémentaire. Le Client accepte que les annonces publiées sur hanploi.com puissent apparaître dans les résultats de recherche sur d'autres sites Internet.

Une annonce peut être rafraîchie périodiquement dans la durée du temps de publication d'une offre.

Le Client s'engage à ce que toute Annonce publiée sur le Site hanploi.com se rapportera à un poste spécifique ouvert et ne sera pas une description d'un poste générique ou non disponible. Sauf stipulation contraire dans le BC, le Client s'engage à ne pas publier d'Annonce qui : (i) ne serait pas conforme aux lois ou réglementations en vigueur (ii) contient des liens vers tout site concurrent de Unirh-Thransition ; (iii) contient des mots clés « cachés » ou sans rapport avec l'offre ou trompeurs ; (iv) contient tout schéma pyramidal, « appartenance à un club », accord de représentation commerciale ou de distribution ou une opportunité d'affaire, qui nécessite un paiement d'avance ou périodique, et qui est rémunéré uniquement par commissions (sauf si mentionne clairement la rémunération exclusivement par commissions et décrit clairement les produits/services), ou qui requiert le recrutement d'autres membres, sous-distributeurs ou sous-représentant ; (v) qui contient tout logo ou marque autre que la sienne, à l'exception de ce qui est permis à la clause 6 des Conditions Générales ; (vi) contient un lien hypertexte vers le propre site Internet de recrutement du Client ; ou (vii) contient un lien hypertexte vers tout site Internet qui contient des éléments à caractère diffamatoire, offensant, obscène ou menaçant, ou qui pourraient, de l'avis de Unirh-Thransition, importuner, gêner, ou angoisser toute personne, en ce compris, sans que cela ne soit limitatif, tout élément, opinion ou message raciste, sexiste, harcelant, menaçant, discriminatoire, vulgaire ou abusif.

Unirh-Thransition se réserve le droit, à tout moment et à sa seule discrétion, de retirer immédiatement toute Annonce non conforme ou non expressément achetée.

2. MISE EN TÊTE DE LISTE D'ANNONCE

La mise en tête de Liste d'Annonce est actualisée chaque jour. La priorité est offerte aux offres renseignées directement sur hanploi.com au détriment des offres provenant de flux.

3. TITRE EN CARACTÈRES GRAS (BOLDING)

Le Titre en Caractères Gras permet au Client de faire apparaître en gras le titre de l'Annonce et le lieu du poste dans la liste des résultats de toutes recherches d'emploi.

4. LOGO DU CLIENT

Le Logo sur Annonce comme en Page de Résultats est le logo présents sur la fiche entreprise du client diffusant ses offres. Il permet de renforcer le style de l'Annonce et l'image de marque du Client.

5. PROFIL ENTREPRISE

Profil d'Entreprise est un produit conçu pour renforcer l'image de marque du Client et pour informer et former les clients et les salariés potentiels. Ce profil est sur hanploi.com l'occasion de mettre en avant la politique inclusive sur les questions de Handicap.

La page entreprise est le préalable à toute inscription client sur le site hanploi.com pour la diffusion d'offres. A cette page doit obligatoirement être associé à minima un recruteur référent pour la structure Client.

Tout recruteur complémentaire pourra se greffer aux droits ouverts pour l'entreprise Client en renseignant le numéro SIRET de la structure au moment de son inscription ou en contactant les services d'Unirh-Thransition.

La page entreprise est accessible depuis chacune des offres et comprend les éléments suivants :

- Logo de la structure en format image
- Une introduction et un texte de présentation succinct
- La possibilité d'intégrer un code pour une vidéo hébergée via un autre service
- Les offres publiées par la structure Client
-

Dans toute la mesure permise par la loi, Unirh-Thransition décline toute responsabilité concernant le positionnement, les niveaux, la qualité ou la fréquence (i) des taux de clics ou (ii) de statistiques d'utilisation pour tout Profil.

Le client est seul responsable de la création de tout matériel publicitaire, lequel devra être conforme aux lois en vigueur et les politiques de Unirh-Thransition. Tous les contenus sont soumis à l'approbation de Unirh-Thransition et Unirh-Thransition se réserve le droit à sa seule discrétion de rejeter ou d'annuler à tout moment un profil d'entreprise. Nonobstant ce qui précède, Unirh-Thransition ne s'engage pas à examiner systématiquement tout contenu et un tel examen ou approbation ne sera pas considéré comme constituant une validation par Unirh-Thransition que ledit contenu respecte les présentes conditions, ni ne constituera une renonciation aux droits de Unirh-Thransition au titre des présentes. Unirh-Thransition n'accepte aucun contenu générant des pop-up ou déclenchant un téléchargement non initié par l'utilisateur.

6. LICENCE D'ACCES INDIVIDUEL A LA CVTHEQUE

Une Licence d'Accès à la CVthèque donne au Client un accès à la banque de CV de Unirh-Thransition qui contient des CV consultables de candidats à la recherche d'un emploi (« CVthèque »). La Licence d'Accès Individuel à la CVthèque est une licence pour une structure Client utilisateur sous le contrôle direct du Client (« Utilisateur de CV ») lui donnant accès à la CVthèque grâce à un mot de passe pour la durée indiquée dans la Commande. Chaque License doit être utilisée de manière raisonnable. Il y a visualisation de CV lorsqu'il est consulté suite à une recherche de CV.

Le Client s'engage à informer Unirh-Thransition immédiatement du départ de toute personne à qui avait été attribué un mot de passe, et Unirh-Thransition se réserve le droit d'annuler ce mot de passe et d'en fournir un nouveau au Client par notification. Unirh-Thransition se réserve le droit d'annuler des mots de passe fournis de temps à autre sur notification au Client. Si des utilisateurs supplémentaires (autres que les recruteurs inscrits et associés à la structure Client désignés de la licence d'accès à la CVthèque) accèdent à la CVthèque, alors un tel partage de mot de passe serait considéré comme une violation du Contrat.

Le Client s'engage à utiliser la CVthèque pour chercher des candidats pour des postes existants spécifiques ayant les profils recherchés, et à ne pas leur offrir un quelconque autre service ou information. La Licence d'Accès à la CVthèque ne peut être utilisée pour trouver des candidats ou contacter des personnes pour du travail à domicile, des opportunités de travail rémunérées par commission ou des opportunités de franchise.

7. MAILS PUSHOFFRES

Les Mails PUSHOFFRES sont des emails ciblés envoyés par Unirh-Thransition à des candidats ayant accepté de recevoir des informations de la part des employeurs. Le nombre total des candidats auxquels le Mails PUSHOFFRES sera envoyé sera indiqué dans la Commande. Le contenu d'un Mails PUSHOFFRES consiste en une description du poste d'une annonce d'offre d'emploi publiée sur le Site Internet au moment de la campagne de Mails PUSHOFFRES. Le Mails PUSHOFFRES inclue également un lien vers l'annonce sur le Site hanploi.com ou vers le site de recrutement du client, permettant ainsi au chercheur d'emploi de postuler.

Dans toute la mesure permise par la loi, Unirh-Thransition décline toute responsabilité concernant le positionnement, les niveaux, la qualité ou la fréquence : (i) des taux de clics ; (ii) des statistiques d'utilisation ; et (iii) de l'heure exacte à laquelle le Mails PUSHOFFRES sera envoyé. Le Client est seul responsable de la création du matériel publicitaire et accepte de fournir un contenu, conforme aux lois en vigueur et à la ligne éditoriale de Unirh-Thransition. Tous les contenus des Mails PUSHOFFRESs sont soumis à l'approbation de Unirh-Thransition, et ce dernier se réserve le droit, à sa seule discrétion, de rejeter ou d'annuler un Mails PUSHOFFRES à tout moment. Unirh-Thransition n'accepte aucun Mails PUSHOFFRES qui générerait des pop-up ou déclencherait un téléchargement non initié par l'utilisateur.

8. MAILS PUSHOFFRES

Les Mails PUSHOFFRES sont des emails ciblés envoyés par Unirh-Thransition à des candidats ayant accepté de recevoir des informations de la part des employeurs. Le nombre total des candidats auxquels le Mails PUSHOFFRES sera envoyé sera indiqué dans la Commande. Le contenu d'un Mails PUSHOFFRES consiste en une description